

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES

M18 – Saison 2024 / 2025

Art 1 – LICENCES ET QUALIFICATION

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	COMPETITION VOLLEY-BALL
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le manager	ENCADREMENT – EDUCATEUR SPORTIF
Type de licence Mutation autorisée	NATIONALE / REGIONALE
Catégories Autorisées	
M21	<u>Avec dérogation spéciale</u>
M18	Oui
M15	Avec Simple Surclassement
M13	<u>Avec dérogation spéciale</u> et double surclassement

Art 2 – COMPOSITION DES EQUIPES

Nombre maximum de mutés	3
Nombre de joueurs par tournoi	Minimum 6 – Maximum 12
Obligation de Manager	Oui

Une équipe se présentant avec cinq joueurs peut commencer la rencontre mais perdra 0/2 ou 0/3 selon la formule du championnat, sans sanction financière ni perte de points au classement.

Une équipe se présentant avec moins de cinq joueurs, ne peut commencer la rencontre et perdra par Forfait.

Toute interpénétration est interdite entre les équipes d'un même GSA engagée dans le même niveau du championnat, même si ce sont des poules différentes.

La mixité est possible. L'équipe est obligatoirement engagée dans le championnat masculin.

Dans le cas d'un GSA ayant plusieurs équipes évoluant à des niveaux du championnat différents (Excellence, Pré Excellence, Honneur) ; il est possible pour un joueur de monter de niveau UNE seule fois, puis de redescendre dans son équipe. A la 2^{ème} inscription sur une feuille de tournoi d'un niveau supérieur il fait partie de cette équipe et ne peut plus redescendre.

Art 3 – CALENDRIER

Les tournois ou les rencontres sont implantés le samedi entre 13h et 18h, ou le dimanche entre 10h et 16h.

Pour implanter un tournoi ou une rencontre en dehors de ce créneau il faut l'accord écrit des autres clubs.



Pour les championnats se déroulant sous la forme de tournois, les modifications au calendrier ne sont autorisées que pour les coupes de France de la catégorie et implantée le même jour, ou les Voyages scolaires comme précisé ci-après.

Tout Groupement Sportif ayant des joueurs participant aux classes de neige, verte, de mer ou tout autre voyage scolaire devra en informer par écrit la C.D.S. au moins **7 jours** avant, **en fournissant une attestation de l'établissement scolaire comportant les dates du séjour et le nom des enfants concernés.**

Passé ce délai, plus aucun calendrier ne pourra être modifié et les équipes absentes aux dates du calendrier seront déclarées forfaits pour le tournoi.

Art 4 – CLASSEMENTS

Pour les championnats sous forme de Tournois :

- rencontre gagnée : 5 points
- rencontre perdue 1/2 : 3 points
- rencontre perdu 0/2 : 2 points
- rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/2 - 0/25 - 0/25)
- rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25)

Pour les championnats sous forme de rencontres :

- * rencontre gagnée : 5 points
- * rencontre perdue 2/3 : 3 points
- * rencontre perdu 1/3 ou 0 / 3 : 2 points
- * rencontre perdue par pénalité : 1 point (0/3 - 0/25 - 0/25 - 0/25)
- * rencontre perdue par forfait : 0 point (0/2 - 0/25 - 0/25 - 0/25)

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

1. le nombre de victoires
2. le coefficient des sets
3. le coefficient des points

Art 5 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi des feuilles de match	GSA organisateur
Saisie des résultats	Avant le Lundi 18h00
Envoi des feuilles de match	<u>Au plus tard le Mardi</u>
Adresse d'expédition des feuilles de match papier	
Christophe FERRÉ – 122, rue Jules Verne – 83 150 BANDOL	
Adresse d'expédition des formulaires PDF « Feuille électronique » ou des scans	
ferre.christ@gmail.com	



Il est possible de télécharger ou d'envoyer un scan de la feuille de tournoi, il devra être de bonne qualité pour être accepté. La feuille récapitulative des résultats et la feuille de composition des équipes devront être envoyées.

Il est également possible de télécharger le formulaire PDF « Feuille électronique », ou le scan de la feuille directement sur le serveur au moment de la saisie des résultats.

Il est possible d'utiliser l'application FDME « Feuille de match Electronique » pour toutes les rencontres de cette catégorie. C'est une version simplifiée qui ne nécessite pas d'avoir un marqueur officiel. Il n'y a que les compositions d'équipes à saisir, et les résultats de chaque set.

Art 6 – ARBITRAGE

Il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour ces rencontres. Le club recevant désigne une personne licenciée pour arbitrer la rencontre, et devra l'inscrire sur la feuille de match.

Les arbitres jeunes, ou les arbitres ayant passé leur examen depuis moins de 3 saisons, peuvent être volontaire pour officier sur le championnat départemental M15.

L'arbitre devra se présenter 45 min avant la rencontre ou le tournoi, en tenue officielle. Il devra être inscrit sur la feuille de match en tant que 1^{er} arbitre. A l'issue de la rencontre ou du tournoi il fera remplir la fiche de présence aux managers des 2 équipes des rencontres qu'il aura arbitré afin d'attester sa présence officielle (arrivée à l'heure, tenue, protocole, etc..). Il sera ensuite indemnisé de 30 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 3 sets gagnants ou de 20 € + les frais de déplacements pour une rencontre en 2 sets gagnants. Tous les frais d'arbitrage et de déplacements sont à la charge du Comité.